INTERVENTION DE LA REGION

EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, a réaffirmé son partenariat dans des nouveaux contrats de ville, avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030, en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun.

Ainsi, et sous réserve du vote du budget 2027, la Région poursuivra son accompagnement des programmations des contrats de ville avec des crédits dédiés, en complémentarité de ses crédits de droit commun.

1. Un enjeu d'articulation des dispositifs régionaux

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profits des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens. La Région a ainsi précisé les lignes de partage entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques politique de la ville notamment sur les questions d'emploi et de formation.

Aussi, afin d'accompagner les porteurs de projet sur les dispositifs mobilisables, les services de la Région et en particulier, les agents du service Cohésion Sociale et Urbaine peuvent être sollicités (contact indiqué en bas de ce document) ; par ailleurs, la Région a mis en ligne un guide des aides : http://guide-aides.hautsdefrance.fr/. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par public : Demandeurs d'emploi, Associations, … et par thème : Citoyenneté et solidarité, Culture et Patrimoine, Santé…).

Ainsi, la Région interviendra au titre de ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Présentation des priorités régionales

La Région Hauts-de-France souhaite dans ces nouveaux contrats, améliorer la coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers et conforter son action autour de deux priorités.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville, pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains (FTU), des Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) ou encore Nos Quartiers d'Eté (NQE), dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.

Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

3. Nos Quartiers d'Eté (NQE)

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.

NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional : en 2027, le fil rouge restera « Histoire des quartiers, histoire de la région »,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « évènements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche rev3.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 12 octobre 2023 (délibération n°2023.01664) et sont téléchargeables sur :

* le guide des aides de la Région :
https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif711

* la Plateforme des Aides et Subventions (PAS) :
https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=NQE2

4. Projets d'Initiative Citoyenne (PIC)

C'est un fonds de participation au bénéfice des habitants des quartiers en vue de mobiliser leur capacité à développer et à mettre en œuvre des projets.

Il a pour objectif de :

- Développer les initiatives citoyennes dans tous les quartiers inscrits dans le cadre des contractualisations 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;
- Soutenir des micro-projets et apporter une réponse rapide aux envies d'agir des habitants ;
- Valoriser l'apprentissage de compétences (fonctionnement des institutions et partenaires locaux, gestion de projets, communication dans l'objectif d'appréhender la citoyenneté) ;
- Créer du lien social et être vecteur d'insertion ;
- Développer l'animation, la solidarité, améliorer le cadre de vie d'une manière générale.

En s'inscrivant dans une démarche ouverte et inclusive, le PIC contribue à dynamiser les territoires et peut également s'articuler avec d'autres initiatives portées par les contrats de ville.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 22 mai 2025 (délibération n°2025.00065).

5. Fonds de Travaux Urbains (FTU)

C'est un fonds de participation qui soutient des projets initiés par les habitants des quartiers en vue de mobiliser leur capacité à développer et à mettre en œuvre des projets.

Il a pour objectif de :

- Participer à l'ambition régionale rev3 en développant les initiatives citoyennes dans tous les quartiers inscrits sur la durée des contractualisations 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;
- Améliorer le cadre de vie du quartier ;
- Soutenir des micro-projets et apporter une réponse rapide aux envies d'agir des habitants ;
- Valoriser l'exercice de la citoyenneté par le renforcement des connaissances des habitants (fonctionnement des institutions et partenaires locaux, gestion de projets, communication, etc.) ;
- Créer du lien social et être vecteur d'insertion.

Ce fonds d'investissement, géré par une commune ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est un levier essentiel de la Politique de la Ville. Il permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins urgents des habitants via des micro-projets qui améliorent concrètement leur cadre de vie.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 10 juillet 2024 (délibération n°2024.01145).

6. Contact

Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement (DATL)

Service Cohésion Sociale et Urbaine (CoSUr)

Arnaud SEVERIN, Chargé de mission

Tél : 03 74 27 17 48

arnaud.severin@hautsdefrance.fr